



# MANUEL DU STAGIAIRE 2020/2021

## RAPPEL SUR LA LEGISLATION DES STAGES ETUDIANTS

### 1 La Convention de stage : un document obligatoire pour tout stage en entreprise

Convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel prévues aux articles R.715-1 et R.715-5 du code rural et de la pêche maritime  
BTSA GPN  
ANNÉES SCOLAIRES – 2017/2018 et – 2018/2019

<b>ENTREPRISE</b>	<b>LYCÉE AGRICOLE DE LA CÔTE BASQUE</b>
Nom : Lycée Agricole Privé Saint Christophe	Nom : Lycée Agricole de la Côte Basque
Adresse : route de Bayonne - 64110 - 64110 PAYS DE BAYONNE	Adresse : 10 rue de la République - 64100 Bayonne
Téléphone : 05 59 54 10 01	Téléphone : 05 59 54 10 01
Site internet : www.saintchristophe.fr	Site internet : www.lycee-agricole-cote-basque.fr
<b>PERSONNE EN CHARGE</b>	<b>PERSONNE EN CHARGE</b>
Nom : Emmanuel DESAIGHER	Nom : Cécile LARRE-LARROUY
Prénoms : Emman	Prénoms : Cécile
Adresse : 10 rue de la République - 64100 Bayonne	Adresse : 10 rue de la République - 64100 Bayonne
Téléphone : 05 59 54 10 01	Téléphone : 05 59 54 10 01
Site internet : www.saintchristophe.fr	Site internet : www.lycee-agricole-cote-basque.fr
<b>DATE DE DÉBUT</b>	<b>DATE DE DÉBUT</b>
De : / /	De : / /
À : / /	À : / /
<b>DIPLÔME</b>	<b>DIPLÔME</b>
Nom : BTSA GPN	Nom : BTSA GPN
Année de formation : 1 <sup>ère</sup> année	Année de formation : 1 <sup>ère</sup> année
<b>REMARQUES</b>	<b>REMARQUES</b>

Obtenir une convention de stage est un passage obligé pour réaliser un stage en entreprise. La loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 prévoit que les stages obligatoires ou optionnels font l'objet d'une convention conclue entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil et l'établissement d'enseignement.

Il s'agit du contrat définissant le cadre de votre mission et qui doit être signé par les 3 parties concernées par votre stage : **vous** (élève), **l'entreprise**, et **le lycée**.

#### A quoi sert une convention de stage ?

La convention de stage permet de préciser, comme pour un contrat de travail, les engagements mutuels (droits et devoirs) : missions, rémunérations, horaires, dates de début et fin de mission... afin de vous protéger et de poser un cadre précis à votre stage

### 2 Les annexes pédagogiques :

TITRE 4 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES  
(Annexes 1, 2, 3 et 4 - Annexe 2 ne concerne que les étudiants mineurs)

Annexe 1 : **BTSA GPN**

Annexe 2 : **Dispositions particulières**

1) Informations générales

<b>ENTREPRISE</b>	<b>LYCÉE AGRICOLE DE LA CÔTE BASQUE</b>
Nom : Lycée Agricole Privé Saint Christophe	Nom : Lycée Agricole de la Côte Basque
Adresse : route de Bayonne - 64110 - 64110 PAYS DE BAYONNE	Adresse : 10 rue de la République - 64100 Bayonne
Téléphone : 05 59 54 10 01	Téléphone : 05 59 54 10 01
Site internet : www.saintchristophe.fr	Site internet : www.lycee-agricole-cote-basque.fr
<b>PERSONNE EN CHARGE</b>	<b>PERSONNE EN CHARGE</b>
Nom : Emmanuel DESAIGHER	Nom : Cécile LARRE-LARROUY
Prénoms : Emman	Prénoms : Cécile
Adresse : 10 rue de la République - 64100 Bayonne	Adresse : 10 rue de la République - 64100 Bayonne
Téléphone : 05 59 54 10 01	Téléphone : 05 59 54 10 01
Site internet : www.saintchristophe.fr	Site internet : www.lycee-agricole-cote-basque.fr

2) Temps accordé au stagiaire pour rédiger son rapport

3) Caractéristiques de la (des) période(s) de formation en milieu professionnel et modalités de l'évaluation du stagiaire

4) Modalités de la convention entre l'enseignant référent et le futur pour suivre le déroulement de la période

- Les stages sont désormais intégrés à un cursus pédagogique qui décrit leurs modalités de restitution et d'évaluation.
- Pour cette raison, des annexes pédagogiques sont jointes à cette convention.
- Pour les élèves mineurs une annexe sera également à compléter liée aux travaux interdits aux mineurs.



**Le départ en stage n'est possible que lorsque les 3 parties ont leur exemplaire de convention et annexes signées.**

Contact chargée des mobilités : [cecile.larre-larrouy@cneap.fr](mailto:cecile.larre-larrouy@cneap.fr)

## CONVENTION MODE D'EMPLOI :

Après avoir cerné le **stage** idéal , vient le temps de la **recherche**. Les **enseignants coordinateurs de chaque classe** et la **chargée des mobilités** du lycée sont disponibles pour vous accompagner dans la recherche et le choix de votre entreprise. Prenez-vous y tôt, d'autant plus si vous visez une entreprise ou un secteur convoités. Par exemple, **3 ou 4 mois à l'avance**. Ne négligez pas non plus l'opportunité de faire un **stage à l'étranger**, via [Erasmus](http://Erasmus) par exemple !

### 1 - Remplir la fiche navette :

FICHE DE STAGE DÉCOUVERTE / PRENDA (1)

Nom de l'entreprise ou de l'organisme accueillant le stagiaire : \_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise ou de l'organisme : \_\_\_\_\_

N° : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Nom du responsable de l'entreprise ou de l'organisme : \_\_\_\_\_

Nom du maître de stage : \_\_\_\_\_

Ty de maître de stage : Chef / Autre / Autre : \_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Titre du stage : \_\_\_\_\_

Date du stage : \_\_\_\_\_

Région : \_\_\_\_\_

Stage réalisé par le stagiaire : Oui / Non

Signature : \_\_\_\_\_

La fiche est disponible à l'administration auprès de la **chargée des mobilités de l'établissement** : **Cécile LARRE-LARROUY**

Dès que l'étudiant(e) a un stage :

1. Il/Elle renseigne la fiche navette. (nom et coordonnées de la structure, dates, nature des missions..)
2. Il/Elle remet la fiche navette à **l'enseignant coordonnateur** au cours d'un entretien individuel.
3. Ce n'est qu'après validation du stage par l'enseignant coordonnateur, que les **conventions de stage et ses annexes pédagogiques sont éditées** par la chargée de mobilité et remises à l'étudiant(e) (ou envoyées à la structure) pour signature.

### 2 - Compléter et signer la convention et ses annexes en 3 exemplaires :

Complément et signature des 3 exemplaires de la convention et des annexes par :

- 1 : L'élève majeur ou son représentant légal si mineur
  - 2 : Le professeur coordinateur référent
  - 3 : Le professionnel (entreprise d'accueil)
- Puis retour des 3 exemplaires originaux à la chargée des mobilités (Cécile), pour :
- 4 : vérification et signature du chef d'établissement.

**Le départ en stage ne sera pas possible si les conventions (originaux) ne nous sont pas retournées signées et complétées AVANT la date de départ en stage.**

### 3 - Remise des 3 exemplaires de la convention :

Un exemplaire de la convention signée par les 3 parties sera remis en main propre à l'élève , l'exemplaire de l'entreprise lui sera envoyé par la chargée de mobilité ou remise en main propre par le stagiaire le premier jour du stage; un exemplaire sera archivé par le lycée.

### 4 - Remise de l'attestation de stage :

Un exemplaire d'attestation de stage sera remis en main propre à l'élève, à faire compléter et signer par le maître de stage en fin de période et à retourner. Dans le cadre d'un **stage à l'étranger 2 attestations** seront obligatoirement à fournir pour le solde des aides obtenues de la Région Nouvelle Aquitaine et du Ministère de l'Agriculture et/ou Erasmus.